



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- **Mesurer** les principes de base de l'impôt sur le revenu dans le cadre de la campagne déclarative 2015 ;
- **Appréhender et appliquer** les nouvelles mesures applicables aux revenus 2014, à déclarer en 2015 ;
- **Identifier et sécuriser** les principales zones de difficultés pour l'établissement de la déclaration d'IRPP ;
- **Anticiper et organiser** la collecte des informations nécessaires à l'établissement du revenu imposable et du revenu fiscal de référence.



CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de cette formation n'est pas encore connu à ce jour et sera déterminé à la fin du mois de mars 2015 en fonction des principales mesures fiscales qui seront notamment votées en loi de finances 2015 et en dernière loi de finances rectificative 2014 ... le programme ci-après est donc donné à titre purement indicatif.

L'impôt sur le revenu en pratique :

- Généralités (*dates de la campagne IRPP 2015, déclarations 2015, personnes imposables, ...*) ;
- Situation familiale (*quotient familial, personnes à charge, ...*) ;
- Imputation des déficits (*principes et exceptions*) ;
- ...

Les nouvelles mesures applicables aux revenus perçus en 2014 :

- Calcul de l'impôt sur le revenu (*barème de l'IRPP, plafonnement global des niches fiscales, ...*) ;
- Traitements et salaires (*barèmes kilométriques, ...*) ;
- Revenus de capitaux mobiliers ;
- Plus-values et gains taxables ;
- Réductions et crédits d'impôts ;
- ...

Les principales zones de difficultés de l'impôt sur le revenu :

- Déduction des frais professionnels en matière de traitements et salaires (*déduction forfaitaire de 10 % ou frais réels*) ;
- Pensions alimentaires (*principes, pensions versées à des ascendants, à des enfants majeurs, ...*) ;
- Revenus fonciers (*revenus imposables, dépenses déductibles, régime du « microfoncier », principales zones de difficultés de l'imprimé n° 2044, ...*) ;
- Revenus exceptionnels ou différés (*principes, le système du quotient, ...*) ;
- Contribuables résidant à l'étranger (*revenus de source française, habitation en France, ...*) ;
- Revenus encaissés à l'étranger (*déclaration n° 2047, ...*) ;
- ...



PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'exposés, d'exemples commentés et d'étude de cas pratiques. Le contrôle des connaissances se fera par la réalisation d'un QCM d'évaluation. Un support de documentation de qualité sera remis aux participants, sous format papier et sous format PDF.



1 jour - 7 heures

280 € HT par participant



PUBLIC VISE

- Experts-comptables, experts-comptables stagiaires et tous collaborateurs en charge de l'établissement des déclarations d'IR ;
- Gestionnaires de patrimoine et toutes personnes en charge de l'établissement des déclarations d'IR.

PREREQUIS : Connaître les règles fiscales de base propre à chaque revenu catégoriel et avoir déjà établis des déclarations d'IR.



FORMATEUR

Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- Plus de **10 années d'expérience** en cabinet d'expertise comptable sur la région Rhône-Alpes ;
- Dirigeant fondateur de la **société FORCOGÈS** créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité, comptabilité et gestion**



PROCHAINES SESSIONS

Pas de sessions programmées pour le moment.

